



FR

CONSEIL DE DIRECTION
102^{ème} session
Rome, 10-12 mai 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) 18
Original: français
avril 2023

Point No. 9 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels:

Mise en œuvre et état de la Convention de 1995

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur l'état et les activités de suivi et de promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et des instruments connexes</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités de promotion des instruments d'UNIDROIT relatif à la protection internationale des biens culturels</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2020-2022 et 2023-2025</i>
<i>Priorité</i>	<i>Élevée</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport annuel 2022 - C.D. (102) 2</i>

I. INTRODUCTION

1. La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (la Convention d'UNIDROIT de 1995) a été ouverte à la signature à Rome le 24 juin 1995 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998 après le dépôt du cinquième instrument de ratification conformément à l'article 12 de la Convention.

2. Dans le cadre des Programmes de travail 2020-2022, le degré élevé de priorité accordé à la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT a été confirmé. Le présent document fournit une mise à jour des activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 depuis la 101^{ème} session du Conseil de Direction en juin 2022, les activités menées avant juin 2022 étant détaillées dans le Rapport annuel 2022 (C.D. (102) 2). Les activités entreprises dans le cadre du Projet académique de la Convention de 1995 figurent dans les documents relatifs à l'Académie d'UNIDROIT ([C.D. \(102\) 21](#)) et dans le Rapport annuel 2022 (C.D. (102) 2).

II. ÉTATS PARTIES

3. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, un Etat est devenu Partie à la Convention d'UNIDROIT de 1995: le Maroc a adhéré le 3 août 2022 (entrée en vigueur le 1^{er} février 2023).

4. À la date du 1^{er} avril 2023, la Convention compte 54 États contractants (voir l'Annexe pour plus de détails). D'autres États vont de l'avant dans la procédure en vue de finaliser la ratification/adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995 (notamment la République centrafricaine et le Niger).

5. Les 10 et 11 novembre 2022, UNIDROIT a participé à la première Consultation nationale pour la prévention des crimes et violations contre le patrimoine culturel initiée par le Bureau du Président de la Mongolie et organisée par le Ministère de la Culture, le Département de la Culture et des Arts de l'Agence d'exécution du Gouvernement de la Mongolie et la Commission nationale mongole pour l'UNESCO. L'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995 a été largement discutée. Cette Consultation faisait suite à la visite d'une délégation de la Mongolie à UNIDROIT le 2 mai 2022, conduite par le Vice-Ministre de la Justice et des Affaires intérieures et comprenant d'autres représentants du Ministère, ainsi que des membres du Parlement, et le Directeur de l'Institut juridique national de Mongolie.

III. ACTIVITÉS MENÉES

A. Groupe de travail sur la culture du G20

6. Les Ministres de la culture du G20 se sont réunis pour la première fois en 2020 en Arabie saoudite et ont souligné la contribution transversale de la culture à l'avancement de l'agenda du G20. Reconnaisant les synergies entre la culture et d'autres domaines politiques, et considérant l'impact de la culture, du patrimoine culturel et de l'économie créative sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, la culture a été intégrée à l'agenda du G20 par le biais d'un Groupe de travail sur la culture en 2021. Sous la présidence italienne du G20, la [déclaration finale](#) adoptée le 30 juillet 2021 a rappelé l'importance de la ratification des instruments pertinents, dont la Convention d'UNIDROIT de 1995.

7. Sous la présidence indienne du G20, UNIDROIT a été invité à rejoindre le Groupe de travail sur la culture, qui fait partie des 13 groupes de travail thématiques mis en place pour encadrer le processus du G20 en 2023 dans le cadre du Sherpa Track. Le Groupe de travail sur la culture réunit des représentants des pays membres du G20 (Afrique du sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni et Turquie), de l'Union européenne, ainsi que de neuf pays invités (Bangladesh, Égypte, Émirats arabes unis, Maurice, Nigéria, Oman, Pays-Bas et Singapour) et d'organisations internationales, afin de discuter des priorités et de formuler des recommandations autour de quatre priorités liées à la culture énoncées par la présidence indienne. Les domaines prioritaires du Groupe de travail sur la culture sont les suivants: (i) Protection et restitution des biens culturels; (ii) Exploitation du patrimoine vivant pour un avenir durable; (iii) Promotion des industries culturelles et créatives et de l'économie créative; et (iv) Exploitation des technologies numériques pour la protection et la promotion de la culture.

8. Le Groupe de travail devrait se réunir quatre fois en personne au cours du processus de travail – à Khajuraho (22-25 février 2023), Bhubaneshwar (14-17 mai 2023), Hampi (15-18 juillet 2023) et Varanasi (21-23 août 2023) – pour discuter des domaines prioritaires et des principales mesures à prendre, en vue d'une réunion ministérielle du G20 sur la culture qui se tiendra le 23 août 2023. Les résultats du Groupe de travail sur la culture seront également pris en compte lors du 18^{ème} sommet des dirigeants du G20, qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2023.

9. UNIDROIT a participé à la première réunion à Khajuraho en février 2023, ainsi qu'aux quatre webinaires organisés sur chaque domaine prioritaire pour alimenter les discussions futures du Groupe de travail afin de préparer la déclaration qui sera adoptée par la réunion ministérielle. UNIDROIT a

modéré un segment du webinaire sur “La protection et la restitution des biens culturels” et est intervenu lors d’un autre segment.

B. Université internationale d’été d’UNIDROIT

10. La Convention d’UNIDROIT de 1995 est l’un des instruments qui a été présenté à l’Université internationale d’été d’UNIDROIT (juin-juillet 2022) par Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, et le Professeur Manlio Frigo (Università degli Studi di Milano) qui avait participé à l’élaboration de la Convention. L’Université d’été a été l’occasion de discuter de la mise en œuvre de la Convention avec des Etats déjà parties et d’examiner le processus d’adhésion avec des représentants d’États non encore parties. Une réunion spécifique a été organisée pour les participants particulièrement intéressés par ce domaine de travail d’UNIDROIT et les échanges se sont poursuivis après la fin de l’Université d’été.

11. La Convention d’UNIDROIT de 1995 – ainsi que d’autres instruments sur la protection internationale des biens culturels – seront présentés lors de l’édition 2023, rebaptisée *Programme international pour le droit et le développement*. Cette année, la présentation sera faite par Mme Schneider, avec le Magg. Michelangelo Stefano, Chef de la division des formations et des études, Brigade spéciale des Carabiniers pour la protection des biens culturels.

C. 25^{ème} anniversaire de la Convention d’UNIDROIT de 1995 – publication des contributions

12. UNIDROIT a célébré le 25^{ème} anniversaire de la Convention de 1995 en organisant une Conférence internationale qui s’est tenue les 8 et 9 octobre 2020 au siège de l’Institut à Rome, intitulée “La Convention d’UNIDROIT de 1995 - Les biens culturels au carrefour des droits et des intérêts”. La Conférence a suscité un grand intérêt et le format hybride a permis la participation de plus de 300 personnes du monde entier. La Conférence a été l’occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, de sensibiliser à l’importance de lois uniformes pour la restitution et le retour des biens culturels, de renforcer les synergies entre la Convention et d’autres instruments internationaux, et d’explorer les étapes futures de projets visant à promouvoir un cadre juridique propice à la mise en œuvre réussie de l’objectif de la Convention, tels que le Projet académique de la Convention d’UNIDROIT de 1995 (UCAP).

13. Le Secrétariat espérait distribuer la publication des contributions – qui comptera plus de 400 pages – lors de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, mais en raison de retards dans l’obtention de certaines contributions et d’autres raisons administratives, cela ne sera pas possible. Toutes les contributions ont maintenant été reçues et la publication est en cours de finalisation avec l’éditeur. La publication sera disponible sous peu.

D. UNIDROIT et ses partenaires

1. UNESCO

14. UNIDROIT a été associé à la célébration de la Conférence mondiale de l’UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (Conférence MONDIACULT), qui s’est tenue au Mexique du 28 au 30 septembre 2022. Le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, y ont participé. MONDIACULT a réuni près de 2 600 participants, 150 délégations d’États, 135 Ministres de la culture, 32 organisations intergouvernementales, 83 organisations non gouvernementales et neuf agences des Nations Unies. Le Professeur Tirado est intervenu en tant qu’observateur lors de la session ministérielle thématique II sur “Le patrimoine et la diversité culturelle en crise”, et Mme Schneider a animé la session ministérielle thématique III sur le même sujet.

15. La [Déclaration finale](#) a été adoptée par acclamation et, entre autres, a souligné l'engagement des États à intensifier la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et a appelé à un dialogue international ouvert et inclusif pour le retour et la restitution des biens culturels aux pays d'origine. UNIDROIT figure à deux reprises dans la Déclaration finale. À l'époque, le Mexique venait d'adhérer à la Convention d'UNIDROIT de 1995.

16. Le 28 janvier 2022, UNIDROIT a été invité à participer à la Consultation d'experts techniques sur l'avant-projet de programme de renforcement des capacités relatif au Programme phare 3 de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique ("Favoriser le patrimoine culturel et le développement des capacités") et, en particulier, à son deuxième objectif: "Soutenir les États membres africains dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans le cadre de la Convention de 1970 et dans la facilitation du retour et de la restitution des biens culturels dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC), ainsi que dans la promotion des musées".

17. UNIDROIT a présenté ses instruments à diverses réunions institutionnelles et ateliers de renforcement des capacités et réunions d'experts organisés par l'UNESCO depuis juin 2022, notamment:

- la 10^{ème} session du Comité subsidiaire de la Conférence des États parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (mai 2022 au siège de l'UNESCO à Paris);
- Atelier national de formation sur le renforcement des capacités dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels: *Protection, Mitigation & Recovery in Emergency*, organisé par l'UNESCO (24-28 octobre 2022 à Adama, Éthiopie);
- Ateliers régionaux de renforcement des capacités de l'UNESCO sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Afrique centrale et orientale (Libreville et Nairobi en décembre 2022).

2. CEDEAO

18. UNIDROIT poursuit également sa collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2023 pour le retour des biens culturels africains à leur pays d'origine, qui a été validé par les Ministres de la Culture de la CEDEAO à Cotonou (Bénin) en avril 2019 et qui appelle notamment les États membres à prendre les mesures nécessaires pour devenir partie à la Convention d'UNIDROIT de 1995 dans les meilleurs délais.

19. Le Commissaire à la culture de la CEDEAO a continué à mener des actions de plaidoyer politique auprès des États membres, et UNIDROIT a organisé (et participé à) des réunions techniques en ligne concomitantes pour accompagner les États (à ce jour, avec la Gambie, la Guinée Bissau - où la ratification de la Convention de 1995 a été incluse dans la première stratégie culturelle du pays adoptée le 30 juillet 2021, le Libéria, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo).

20. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2023 de la CEDEAO, UNIDROIT a soutenu la CEDEAO avec une présentation en ligne de la Convention de 1995 lors d'une formation d'experts du patrimoine sur la conservation et la protection des collections de musées selon les normes internationales, qui s'est tenue à Porto-Novo (Bénin) du 30 mai au 6 juin 2022 à l'École nationale du patrimoine.

21. En mars 2023, UNIDROIT a été invité à participer au Symposium international sur les approches de la restitution des biens culturels africains à leurs pays d'origine, organisé à Dakar (Sénégal). Le Symposium a souligné que les États africains devraient non seulement réfléchir à une stratégie et une politique de restitution des biens partis pendant la période coloniale, mais aussi à la prévention du pillage de ce qui reste, tout en soulignant la volonté des États de sécuriser le statut

juridique des biens culturels restitués. La Déclaration de Dakar réaffirme l'importance de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et invite tous les États africains à la ratifier.

22. La prochaine action que la CEDEAO et UNIDROIT prévoient ensemble en 2023, dans le cadre du Plan d'action, est une réunion avec des juristes africains pour renforcer les capacités des États membres sur les questions juridiques et les procédures relatives à la restitution des biens culturels. Elle vise également à créer un réseau de juristes africains spécialisés sur ces questions. Chaque État membre de la CEDEAO sera appelé à désigner un juriste et un professionnel du patrimoine pour participer à la réunion. Il y aura également une réunion du Comité de suivi du plan d'action pour valider ce qui a été fait entre 2019 et 2023 et décider des étapes futures. Cette réunion est prévue à Accra (Ghana) en juillet 2023.

3. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

23. En mai 2022, UNIDROIT a participé à un cours en ligne organisé par le Bureau ICCROM-ATHAR à Sharjah (Émirats arabes unis), en coopération avec le Ministère de la culture du Royaume d'Arabie saoudite, pour des participants de haut niveau, principalement du gouvernement et du monde académique. UNIDROIT a présenté la Convention de 1995 et sa complémentarité avec d'autres instruments internationaux pertinents, ainsi qu'une évaluation de la législation saoudienne au regard de ces instruments.

24. Suite à ce cours en ligne, le Ministère de la Culture d'Arabie saoudite (KSA) a proposé à ICCROM-ATHAR d'organiser un suivi des cours sur les conventions culturelles, dans une optique plus pratique et, si possible, sur place en Arabie saoudite, avec un nombre significatif de nouveaux participants. Cette deuxième phase, à laquelle UNIDROIT sera associé, consisterait en un module axé sur la législation culturelle dans sa dimension internationale (l'histoire de la création du corpus des conventions culturelles internationales, et la finalisation de la hiérarchie des instruments normatifs, Conventions, Recommandations, Chartes, Déclarations, etc.).

4. Association de droit international

25. En 2023, UNIDROIT est partenaires de l'Association de droit international pour organiser [2023 ILA PARIS](#) à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire ("Construire demain"). Une série de webinaires (au moins une fois par mois) est déjà organisée et, en juin 2023, une importante conférence se tiendra à Paris (18-20 juin 2023).

26. UNIDROIT a été sollicité par le Groupe ILA chargé du Livre blanc sur le patrimoine culturel sur plusieurs questions relatives à ses instruments et à ses travaux dans ce domaine. Ce Livre, comme les 22 autres, a été préparé sur la base d'une large consultation, présentant les principales difficultés et questions auxquelles le droit international pourrait être confronté dans les années à venir, ainsi qu'une feuille de route pour les recherches futures. Le [Livre blanc sur le patrimoine culturel](#) (numéro 19) couvre deux questions principales: i) la protection du patrimoine culturel est-elle satisfaisante dans l'état actuel du droit international ? et ii) quel type de réponses juridiques peuvent être apportées aux évolutions à la fois prévisibles et imprévisibles qui affectent le patrimoine culturel ?

5. Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale

27. UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec l'Unité spécialisée des Carabinieri italiens sur le patrimoine culturel en 2022 en participant au cours de spécialisation des officiers de l'Unité et en faisant une présentation des instruments internationaux relatifs à la protection du patrimoine, en particulier la Convention d'UNIDROIT de 1995 (le 22^{ème} cours de ce type a eu lieu en octobre 2022).

28. UNIDROIT a également été invité à participer aux deuxième et troisième éditions des formations organisées par les Carabiniers pour les pays africains, dans le cadre d'un accord entre le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale et l'Union africaine: en particulier, le 21 juin 2022 pour le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et la Tunisie, et le 14 mars 2023 pour le Botswana, l'Égypte, Maurice, l'Ouganda, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

C. Conférences/exposés

29. UNIDROIT est partenaire du Centre de droit de l'art de l'Université de Genève dans le Certificat d'études avancées (CAS) sur le droit international du patrimoine culturel (membre du Comité scientifique et conférencier) à Genève. Ce programme, qui a débuté en janvier 2022 et s'achèvera en juin 2023, vise à faire connaître et comprendre à un haut niveau les thèmes de fond du droit international du patrimoine culturel par une méthode moderne et dynamique d'apprentissage par problèmes.

30. UNIDROIT a également été invité à présenter un certain nombre de conférences/exposés, notamment:

- le Onzième Symposium international sur le vol et le trafic illicite d'œuvres d'art, organisé par INTERPOL (6 juillet 2022);
- la Conférence internationale sur la protection des biens culturels "*The Prevention of Illicit Trafficking of Cultural Properties-An ASEAN Perspective*", organisée du 5 au 8 septembre 2022 par le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Royaume du Cambodge en tant que Présidence 2022 de l'ASEAN, en coopération avec l'*Antiquities Coalition*, à Siem Reap, Cambodge;
- le Colloque intitulé "Agir ensemble contre le pillage archéologique en France et dans le bassin méditerranéen et le trafic d'antiquités", organisé à Marseille (France) par la Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Côte d'Azur les 12 et 13 octobre 2022;
- une table ronde virtuelle de haut niveau marquant la troisième Journée internationale contre le trafic illicite des biens culturels, organisée par la Bibliothèque nationale du Qatar sur les efforts déployés pour lutter contre la vente et la circulation illégale des antiquités et du patrimoine documentaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (14 novembre 2022);
- la sixième journée d'étude internationale "Patrimoine en danger et lutte contre le trafic illicite des biens culturels", sur le thème "Circulation illicite et blanchiment des biens culturels nationaux et orientaux dans les mondes de l'art", le 8 décembre 2022 à Poitiers (France);
- le colloque "Patrimoine en péril", co-organisé par le Centre de recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP), l'Institut Droit Éthique Patrimoine (IDEP), l'Institut d'Études de droit public (IEDP) et le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) de l'Université d'Orléans (France), le 9 décembre 2022 à Paris; ou encore
- le lancement de la Liste rouge de l'ICOM pour le Brésil, organisé par le Conseil international des Musées (ICOM) et ICOM Brésil, les 14 et 15 février 2023 à São Paulo.

IV. ACTION DEMANDÉE

31. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements relatifs à la promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et de ses autres instruments relatifs à la protection internationale des biens culturels.*

ANNEXE

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLÉS OU ILLICITEMENT EXPORTÉS**

Adoption: Place / *Lieu*: Rome / Date: 24-06-1995

Entry into force / *Entrée en vigueur*: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-07-1998
Conditions: 5 ratifications (Art. 12)

Contracting States / *États contractants*: **54**

Depositary / *Dépositaire*: Italian Government / *Gouvernement italien*

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Arts. 16, 17
Algeria / <i>Algérie</i>	-	09-04-15	01-10-15	Arts. 16, 17
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / <i>Argentine</i>	-	03-08-01	01-02-02	Arts. 16, 17
Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	-	06-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Benin / <i>Bénin</i>	-	11-01-21	01-09-21	Arts. 3(5), 16, 17
Bolivia / <i>Bolivie</i>	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Arts. 16, 17
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i>	-	08-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Arts. 16, 17
Brazil / <i>Brésil</i>	-	23-03-99	01-09-99	Arts. 16, 17
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / <i>Cambodge</i>	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
China / <i>Chine</i>	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
Colombia / <i>Colombie</i>	-	14-06-12	01-12-12	Arts. 16, 17
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	01-07-21	Arts. 16, 17
Croatia / <i>Croatie</i>	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	02-03-04	01-09-04	Arts. 16, 17
Denmark / <i>Danemark</i>	-	01-01-11	01-07-11	Art. 14, 16, 17
Ecuador / <i>Équateur</i>	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Arts. 16, 17
Finland / <i>Finlande</i>	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16, 17
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / <i>Géorgie</i>	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / <i>Grèce</i>	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 13(3), 16, 17
Guinea / <i>Guinée</i>	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16, 17
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-

Hungary / <i>Hongrie</i>	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16, 17
Iran (Islamic Rep. of / <i>Rép. islamique d'</i>)	-	22-06-05	01-12-05	Arts. 16, 17
Italy / <i>Italie</i>	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16, 17
Lao People's Democratic Republic / <i>Rép. Dém. Pop. Lao</i>	-	18-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-19	01-08-19	Art. 16
Lithuania / <i>Lituanie</i>	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Madagascar	-	06-12-21	01-06-22	Arts. 16, 17
Mexico / <i>Mexique</i>	-	12-05-22	01-11-22	Arts. 16, 17
Montenegro	-	08-07-19	01-01-20	Art. 16
Morocco / <i>Maroc</i>	-	03-08-22	01-02-23	Arts. 16, 17
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3), 17
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	16-11-06	01-05-07	Arts. 16, 17
Nigeria / <i>Nigéria</i>	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / <i>Macédoine du nord</i>	-	22-08-13	01-02-14	Arts. 16, 17
Norway / <i>Norvège</i>	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16, 17
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16, 17
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / <i>Pérou</i>	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Arts. 16, 17
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / <i>Roumanie</i>	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	29-06-96	-	-	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	29-06-96	-	-	-
Slovakia / <i>Slovaquie</i>	-	16-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Slovenia / <i>Slovénie</i>	-	08-04-04	01-10-04	Arts. 16, 17
South Africa / <i>Afrique du Sud</i>	-	09-01-18	01-07-18	Arts. 16, 17
Spain / <i>Espagne</i>	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3(5),13(3), 16, 17
Sweden / <i>Suède</i>	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / <i>Suisse</i>	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Togo	-	03-09-21	01-03-22	Arts. 16, 17
Tunisia / <i>Tunisie</i>	-	02-03-17	01-09-17	Arts. 16, 17
Zambia / <i>Zambie</i>	24-06-95	-	-	-